

**L'ENSEIGNEMENT DE L'ITALIEN
ET LA RÉNOVATION DE LA VOIE
PROFESSIONNELLE**

FORMATION PAF DES 5 ET 12 JANVIER 2021

I. POINTS-CLÉS DE LA RÉNOVATION ET RÉPARTITION HORAIRE POUR LES LV

12 POINTS CLÉS POUR UNE VOIE PROFESSIONNELLE RÉNOVÉE

1 Des **campus d'excellence** ancrés dans les territoires

3 De **l'apprentissage** dans tous les lycées professionnels

5 La **transformation progressive** et accompagnée des filières peu insérantes

2 Des financements du **programme d'investissement d'avenir** en faveur de la voie professionnelle

4 Le développement des formations tournées vers les **métiers d'avenir**

6 Un **partenariat renouvelé avec les entreprises** pour favoriser l'insertion des jeunes



7 Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève



8 Les **taux d'insertion** de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix de familles

9 Une 2^{de} professionnelle organisée par familles de métiers, pour un **parcours plus progressif et plus lisible**

10 Des **enseignements généraux contextualisés** et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

11 En classe terminale, le choix offert entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour **préparer l'avenir**

12 Réalisation d'un **chef d'œuvre** présenté au baccalauréat professionnel



GRILLE HORAIRE – BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
	450 h	420 h	390 h	1 260 h

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
	360 h	336 h	299 h	995 h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
TOTAL DES HEURES	900 h	840 h	780 h	2 520 h

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines
----------------	----------------	------------	------------------

II. NOUVEAU PROGRAMME

- Texte de référence :

Bulletin officiel n°5 du 11 avril 2019

- **Quels sont les points les plus importants de ce nouveau programme ?**
 - La langue au service des compétences professionnelles
 - La dimension interculturelle
 - La pédagogie de projet et l'approche actionnelle
 - Différencier, individualiser et collaborer
 - Articuler les compétences et activités langagières
 - La transversalité
 - Le recours au numérique

A) LA LANGUE AU SERVICE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Objectif premier de l'enseignement des LV en lycée professionnel : « communiquer avec des collègues, des partenaires ou des clients étrangers »
- Compétences et savoirs ciblés divisés en deux contextes d'expression et de communication pouvant être abordés l'un après l'autre, ou croisés :
 - « situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et civique »
 - « situations et actes de la vie professionnelle »

Le BO propose pour chaque contexte des **listes de tâches par niveau**, et des « thèmes d'études pour l'acquisition des repères culturels et savoirs lexicaux associés »

- **Pour rappel : l'ancien programme => 4 grands domaines** (« vivre et agir au quotidien », « étudier et travailler », « s'informer et comprendre », « se cultiver et se divertir ») divisés en 13 sous-domaines, dont **un seul faisait un lien évident avec la filière professionnelle** (« monde professionnel »)

B) LA DIMENSION INTERCULTURELLE

- « la dimension interculturelle est fondamentale »
- La démarche préconisée pour approcher ces « faits civilisationnels » est : **active et contextualisée** (travaux de recherches, jeux de comparaison entre les réalités des deux pays...)
- **Quels savoirs culturels ?**
« symboles nationaux, institutions et systèmes politiques, fêtes et coutumes, grands évènements et figures historiques, œuvres artistiques emblématiques, monuments patrimoniaux, lieux symboliques, médias, système éducatif, vie sociale et associative, etc... » => **voir les « thèmes d'études pour l'acquisition des repères culturels et savoirs lexicaux associés »** proposés dans le BO
- **Enjeux** : construire une citoyenneté ouverte sur l'Europe et le reste du monde, éveiller la curiosité, éduquer à la tolérance, ouvrir à la mobilité

C) LA PÉDAGOGIE DE PROJET ET L'APPROCHE ACTIONNELLE

- Approche par **tâches**, qui privilégie **l'apprentissage par l'action et la simulation de situations réelles** => « mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie courante »

Cet **ancrage dans le réel** passe par un choix de documents authentiques, variés, représentatifs de la réalité quotidienne, sociale, économique, professionnelle, culturelle, etc...

- **Les projets pédagogiques :**
 - donner du sens aux apprentissages pour que l'élève comprenne bien l'intérêt des différentes tâches qui lui sont confiées
 - développer la coopération, interaction et socialisation des élèves
 - possibilité d'interdisciplinarité (ex. : chef d'œuvre)
- Vocation des enseignants de langue à participer à des projets d'ouverture européenne ou internationale

D) DIFFÉRENCIER, INDIVIDUALISER ET COLLABORER

- **Construction d'un projet** => nécessité de connaître le profil de chacun des élèves afin de les guider au mieux vers sa réalisation.
- **Préconisation** : se référer aux descripteurs du CECRL afin de déterminer pour chaque élève son profil linguistique, son degré de maîtrise des savoirs-faire et d'acquisition des compétences et ses progrès individuels et besoins.
- **Conseil** : utilisation d'un outil de suivi individuel répertoriant toutes les réalisations personnelles et travaux ou projets collectifs de l'élève.


Élaborer un projet en choisissant les meilleures stratégies selon nos profils d'élèves

« Travaux différenciés, voire individualisés, selon les élèves ou travaux destinés à l'ensemble d'un groupe ou sous-groupe »

« Travaux réalisés dans la classe et/ou hors de la classe » dans le cadre de l'horaire de LV ou dans le cadre de l'horaire de la consolidation des acquis et de l'AP

Développer les activités de médiation linguistique (voir les descripteurs de la médiation) => compétences de coopération

E) ARTICULER LES COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS LANGAGIÈRES

- Il convient de distinguer :
 - L'évaluation des compétences qui nécessite de les séparer les unes des autres
 - La mise en œuvre de ces compétences qui, dans la pratique, peuvent se croiser
 - La **priorité** => la **C.O.** et l'**E.O.** sans pour autant négliger les compétences liées à l'écrit. Le BO rappelle que l'écrit permet :
 - la lecture et/ou l'écriture
 - une meilleure maîtrise de la langue par le lien graphie/phonie
 - la mémorisation, le réemploi, la fixation des acquis
 - une phase de préparation pour les situations de communication orale
 - **L'E.O.** => nécessité d'un **entraînement régulier** afin : d'améliorer la prononciation, d'assurer une présentation compréhensible, de travailler sur la communication orale (posture et maintien, voix et débit, contact visuel, gestuelle, etc...)
 - Le BO offre un rappel des descripteurs des niveaux de compétence pour chaque grand type d'activité langagière (à l'oral / à l'écrit - activités de réception, expression, interaction, médiation)
- 

F) LA TRANSVERSALITÉ

- **Compétences transversales :**

Le BO rappelle que l'apprentissage des LV permet l'acquisition de compétences transversales relevant des champs suivants :

- L'adaptabilité aux mobilités
- La découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté
- La formation, l'autoformation et le développement culturel et professionnel tout au long de la vie

- **Socle commun :**

- domaine 1 – les langages pour penser et communiquer
- domaine 2 – les méthodes et outils pour apprendre
- domaine 3 – la formation de la personne et du citoyen
- domaine 5 – les représentations du monde et l'activité humaine

G) LE RECOURS AU NUMÉRIQUE

- **Pourquoi doit-il occuper une place importante en LP ?**
 - éveiller la curiosité des élèves, enrichir leur perception et leur connaissance du monde
 - permettre la différenciation et/ou l'individualisation, faciliter les pratiques collaboratives
 - réaliser des productions écrites et/ou orales
 - prolonger le temps d'exposition à la langue
 - mettre en place des solutions de suivi des apprentissages
- **Recommandations aux enseignants :**
 - éduquer aux médias et à l'information / lutter contre la manipulation de l'info
 - former à la recherche en ligne, à l'auto-documentation, à l'auto-formation

III. NOUVELLES ÉPREUVES DE BAC

- Texte de référence :

Arrêté du 17 juin 2020 - Annexe V

« Définition de l'épreuve obligatoire de Langue vivante étrangère au Baccalauréat professionnel »

- Comme évoqué dès février 2019 dans les « Propositions relatives aux épreuves d'examen en LV1 et B », ces épreuves sont très proches de celles de CAP
- Les cinq compétences langagières sont évaluées
- Modalités en vigueur dès la session d'examen du Baccalauréat 2022

A) NIVEAUX DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉVALUATION

ATTENTION

conformément à ce qu'indique le BO n°5 du 11 avril 2019, dans la rubrique « Niveaux de compétence linguistique attendus et progressivité des apprentissages », il convient de distinguer :

	le niveau attendu en fin d'études	le niveau de référence pour les épreuves
LVA	niveau B2 « utilisateur indépendant de niveau avancé »	niveau B1+ « utilisateur indépendant de niveau seuil avancé »
LVB	niveau B1 « utilisateur indépendant de niveau seuil »	niveau A2+ « utilisateur élémentaire de niveau supérieur »

B) MODALITÉS D'ÉVALUATION

2 CCF lors de l'année de Terminale

Situation A :
Évaluation commune sur table

Durée : 1H

Compétences évaluées : CO + CE + EE

Situation B :
Évaluation orale individuelle

Durée : 10 min


Compétences évaluées : EOC + EOI

**Examineurs : les enseignants d'italien
de l'établissement**

1) SITUATION A : ÉVALUATION COMMUNE SUR TABLE - 1H

Compréhension de l'oral	Compréhension de l'écrit	Expression écrite
<ul style="list-style-type: none">- 3 écoutes collectives (espacées de 1min entre elles) d'un doc. sonore de 1.30 min maximum (audio/vidéo)- Le candidat rend compte en français et à l'écrit du doc. entendu, avec ou sans éléments de guidage- Thématique: vie quotidienne, sociale, personnelle, citoyenne ou professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Document inconnu de 15 lignes max., authentique, qui peut être illustré- Le candidat rend compte en français et à l'écrit du document, avec ou sans éléments de guidage- Thématique (en lien ou non avec le doc. de la CO) : vie quotidienne, sociale, personnelle, citoyenne ou professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- 2 sujets d'EE libellés en italien- Le candidat choisit un seul sujet et rédige un texte de 100 à 120 mots en italien- Thématiques en lien ou non avec les doc. précédents mais relevant d'un contexte différent pour chaque sujet :<ul style="list-style-type: none">➤ situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale, ou citoyenne➤ situations et actes de la vie professionnelle

2) SITUATION B : ÉVALUATION ORALE INDIVIDUELLE

Expression orale en continu	Expression orale en interaction
max. 5min	max. 5min
<ul style="list-style-type: none">- Prise de parole sur un sujet <u>au choix du candidat</u>, rendant compte :<ul style="list-style-type: none">▪ soit d'un travail / projet / produit / service réalisé dans le cadre de ses enseignements prof. ou généraux▪ soit d'une expérience professionnelle <p> Dans le premier cas le sujet choisi <u>doit</u> avoir fait appel à l'utilisation de la langue italienne, et « <u>tout particulièrement</u> » dans le second cas</p> <ul style="list-style-type: none">- Possibilité de s'appuyer sur : un sommaire, un plan, des mots-clés, et de présenter un doc. iconographique à l'évaluateur	<ul style="list-style-type: none">- Échange oral prenant appui sur l'exposé du candidat (questions, demandes d'explications, d'illustrations complémentaires) et pouvant être élargi au besoin

C) L'ÉPREUVE FACULTATIVE

ARRÊTÉ DU 17 JUIN 2020 – ANNEXE 11

NIVEAU ATTENDU : B1+

Expression orale en continu	Expression orale en interaction	Compréhension de l'écrit
max. 5min	max. 5min	10 min max.
<ul style="list-style-type: none"> - Prise de parole sur un sujet <u>au choix du candidat</u>, rendant compte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit d'un travail / projet / produit / service réalisé dans le cadre de ses enseignements prof. Ou généraux ▪ soit d'une expérience professionnelle <p>Dans le premier cas le sujet choisi <u>doit</u> avoir fait appel à l'utilisation de la langue italienne, et « <u>tout particulièrement</u> » dans le second cas</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de s'appuyer sur : un sommaire, un plan, des mots-clés, et de présenter un doc. iconographique à l'évaluateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange oral prenant appui sur l'exposé du candidat : questions, demandes d'explications, d'illustrations complémentaires et pouvant être élargi au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Document inconnu de 15 lignes max., authentique, qui peut être illustré - Le candidat est autorisé à annoter / surligner le document et en prend connaissance durant 3min - L'examineur pose 4 à 6 questions graduées du général au particulier - L'échange se fait en français - Restitution du document à l'examineur en fin d'épreuve - Thématique : vie quotidienne, sociale, personnelle, citoyenne ou vie professionnelle